





Sommaire

- 04 Messages du Président et du Directeur général •
- 07 Événements clés de l'année 2022 •
- 08 Conseil d'administration et actionariat •
- 12 Entreprise •
- 16 Conseils aux communes et GastroVert •
- 19 Services et manifestation •
- 28 Environnement •
- 32 Exploitation et maintenance •
- 42 Projets •
- 47 Aspects financiers •



Christian Neukomm

Président

L'année 2022 a été forte en émotions diverses...

Le développement du chauffage à distance entre Satom SA et la commune d'Aigle se déroule sous de bons auspices.

Diverses demandes de communes actionnaires concernant également une mise en réseau à terme sont actuellement sous revue, dans l'esprit de développer d'ici quelques années un réseau dense, redondant et coordonné d'un chauffage à distance Chablais.

En juin, la liaison vapeur entre le site chimique de Monthey et Satom SA a été mise en service. À la suite de notre assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022, l'ensemble des communes a été invité à l'inauguration de cet ambitieux projet baptisé Ecotube.

En août, nous avons fêté en grande pompe les 50 ans de notre société, fondée en 1972. Le vendredi 26 août en fin de journée, une partie officielle a été organisée et a remporté un vif succès. Le samedi 27, une journée portes ouvertes avec des animations pour petits et grands a également suscité beaucoup d'intérêt auprès des citoyens, puisqu'environ 3 500 personnes ont pu visiter les installations du site de Monthey et le nouveau parcours visiteurs « Energiom » dans une ambiance estivale très festive.

Malheureusement, quelques mois plus tard, soit dans la nuit du 15 au 16 novembre, un incident technique malheureux est survenu sur la turbine à vapeur. Cette dernière a pris feu et a été complètement détruite.

Fort heureusement, aucune personne n'a été blessée. Cet incendie a occasionné d'importants dégâts sur les structures du bâtiment et les installations qui permettaient le bon fonctionnement des fours et installations de traitement des fumées. L'usine a dû être arrêtée complètement et un important dispositif de déviation des déchets a dû être organisé rapidement.

Je tiens par ce message à remercier très chaleureusement le Directeur général, les membres du comité de direction, les cadres ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de Satom SA de leur engagement lors de cette fin d'année des plus mouvementées.

Malgré les grandes difficultés rencontrées et l'impact émotionnel lié à cet incident, tous ont poursuivi leurs tâches sans faiblir.

Une organisation spécifique a été mise en place afin de pouvoir remettre en service les fours dans les meilleurs délais. Ces derniers ont ainsi pu être remis en fonction début avril déjà, soit moins de cinq mois après l'incident de turbine.

Un grand merci également à mes collègues du Conseil d'administration pour leur engagement sans faille à mes côtés.



Daniel Baillifard

Directeur général

L'année 2022 a été l'année des extrêmes.

Je retiens en particulier la mise en service de notre projet Ecotube, l'anniversaire des 50 ans de la société Satom SA, ainsi que le sinistre survenu durant la nuit du 15 au 16 novembre et qui a provoqué l'arrêt complet de l'usine, avec tous les impacts émotionnels et opérationnels qu'il a occasionnés.

La mise en service du projet Ecotube a été célébrée dignement, sur deux soirées. C'était l'occasion pour Satom SA de remercier toutes les personnes et entreprises qui ont été mobilisées de près ou de loin pour la réalisation de cet ambitieux projet. Quarante millions de francs d'investissement concrétisés en 21 mois permettent désormais à Satom SA d'augmenter significativement l'efficacité de la valorisation énergétique des déchets non recyclables et de contribuer concrètement à décarboner l'industrie chimique montheysanne.

Les 50 ans de la société de Satom SA ont été célébrés fin août dans une ambiance décontractée et festive. L'occasion pour Satom SA d'ouvrir à nouveau ses portes aux citoyennes et citoyens de ses communes actionnaires et de leur expliquer ses activités, projets et défis. Le gros succès de la journée portes ouvertes du samedi a rappelé combien la thématique de la gestion des déchets préoccupe la société en général, toutes générations confondues.

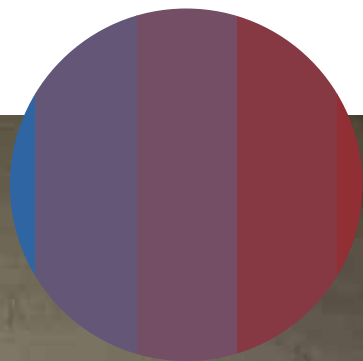
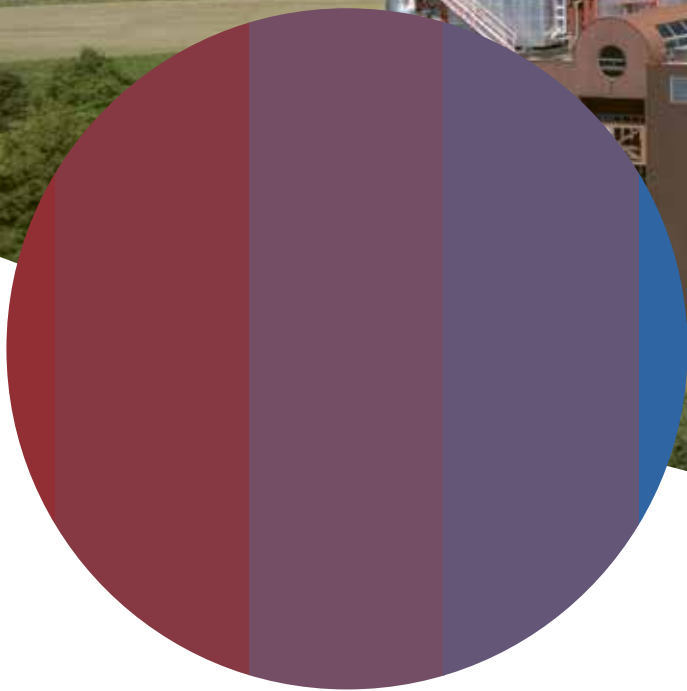
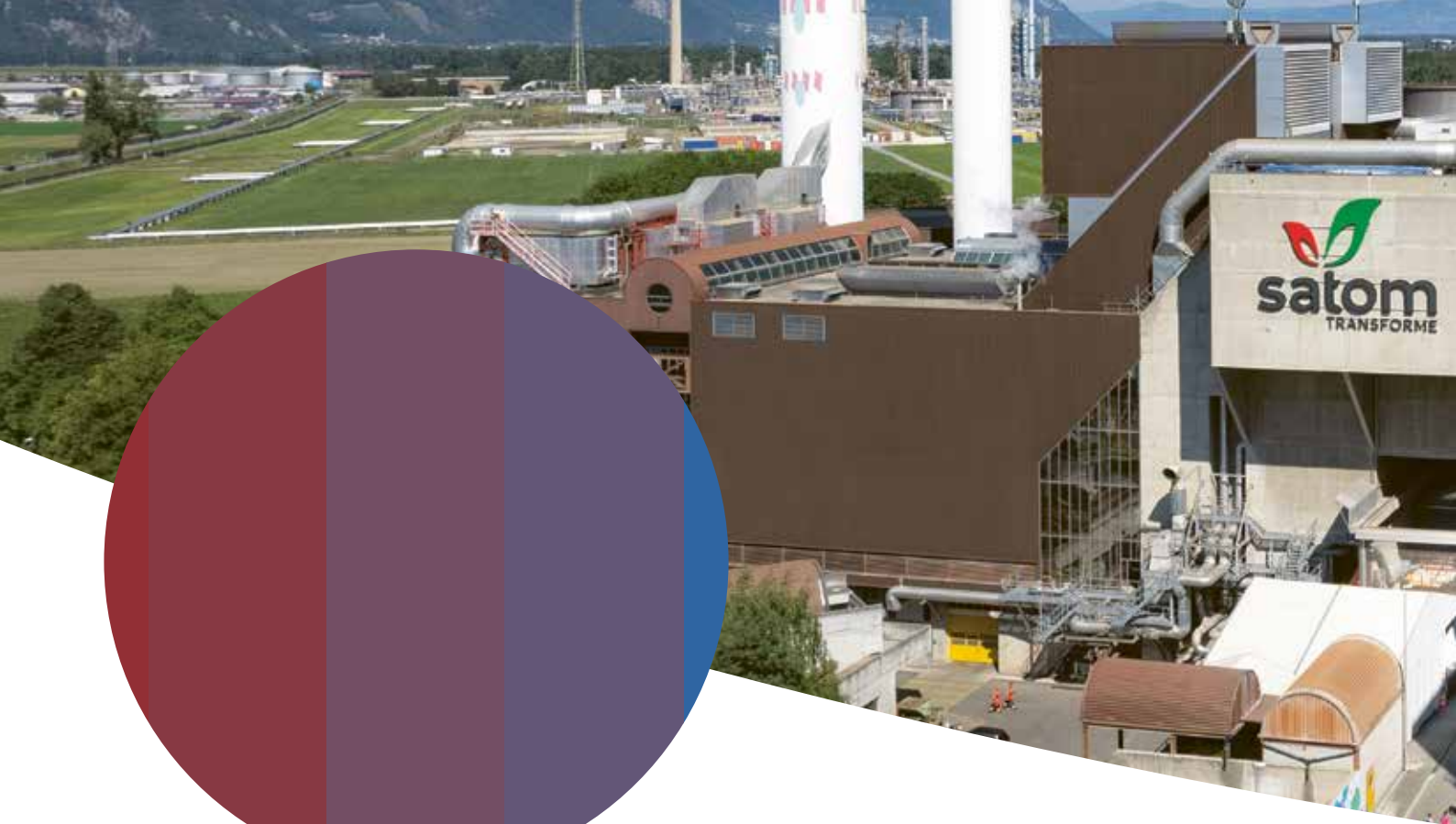
L'année 2022 s'est terminée par un malheureux incident technique détruisant entièrement la turbine à vapeur et de nombreuses infrastructures de la halle de turbine, fort heureusement sans faire de blessés.

À la suite de cet incident, l'usine de Monthey a été arrêtée complètement et une déviation des apports vers d'autres UVTD suisses a été mise en place dans les plus brefs délais. Le réseau de chauffage à distance desservant les communes de Monthey et de Collombey-Muraz a été réalimenté par les chaufferies de secours fonctionnant au mazout.

La continuité de tous les services publics de l'entreprise a été assurée. Tout a été mis en œuvre pour que le sinistre n'ait pas d'impact, aussi bien pour les clients du Thermoréseau que pour les citoyennes et citoyens, ainsi que les communes actionnaires.

L'attitude et la capacité de réaction des collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise face à ce malheureux sinistre ont été remarquables. Une belle solidarité s'est tout de suite fait ressentir, aussi bien au sein de Satom SA qu'à l'extérieur, au niveau des entreprises impliquées dans la reconstruction et des autres usines de valorisation de déchets de Suisse. À toutes et tous, j'adresse mes plus vifs remerciements pour tout le soutien reçu dans ces moments difficiles.

J'en profite pour encore remercier très sincèrement tout le personnel de l'entreprise de son engagement sans faille, mais également celui de nos entreprises partenaires ainsi que les représentants de nos communes actionnaires de leur confiance et soutien fort appréciés, sans oublier les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration, avec qui nous travaillons en pleine confiance et transparence dans la conduite et la gouvernance de notre belle entreprise.





Événements clés de l'année 2022



Juin

Inauguration Ecotube le 24 juin, après l'Assemblée générale ordinaire.

Août

50 ans de Satom, avec soirée officielle le 26 août et journée portes ouvertes le 27 août.

Nouvelle identité visuelle.

Nouveau parcours visiteurs « Energiom ».

Novembre

Dans la nuit du 15 au 16 novembre, incident sur la turbine mettant à l'arrêt toutes les installations du site de Monthey pour une durée indéfinie.

Décembre

Après avoir passé avec succès l'audit, Satom a réalisé une avancée significative en obtenant les certifications ISO suivantes : ISO 9001 qualité, ISO 14001 environnement, ISO 45001 sécurité.



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration agit comme organe collectif et se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige. En 2022, il s'est réuni pour neuf séances ordinaires et deux extraordinaires, ainsi que pour deux demi-journées stratégiques.

Président

Christian Neukomm

Représentant de la commune de Montreux

Vice-président

Stéphane Coppey

Président, Monthey

Membres

Daniel Bourloud

Conseiller municipal de Puidoux et membre du Comité de direction de l'A.C.P.R.S. (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin)

Jean-Luc Duroux

Conseiller municipal, Aigle

Claude Marie Marcuard

Députée du Conseil d'État (Vaud)
Géologue EPFZ

René Quiros

Représentant de la commune de Martigny

Alphonse-Marie Veuthey

Député du Conseil d'État (Valais)
Préfet du District de Monthey

Direction

Daniel Baillifard

Directeur général

Samuel Claret

Responsable Département Projets & Maintenance

Jocelyne Clerc

Secrétaire générale

Sylvie Décaillet

Responsable Département Services généraux

Tanja Dubas

Responsable Conseils & Communication

Xavier Pelet

Responsable Département Services Exploitation & HSSEQ

Raymond Primmaz

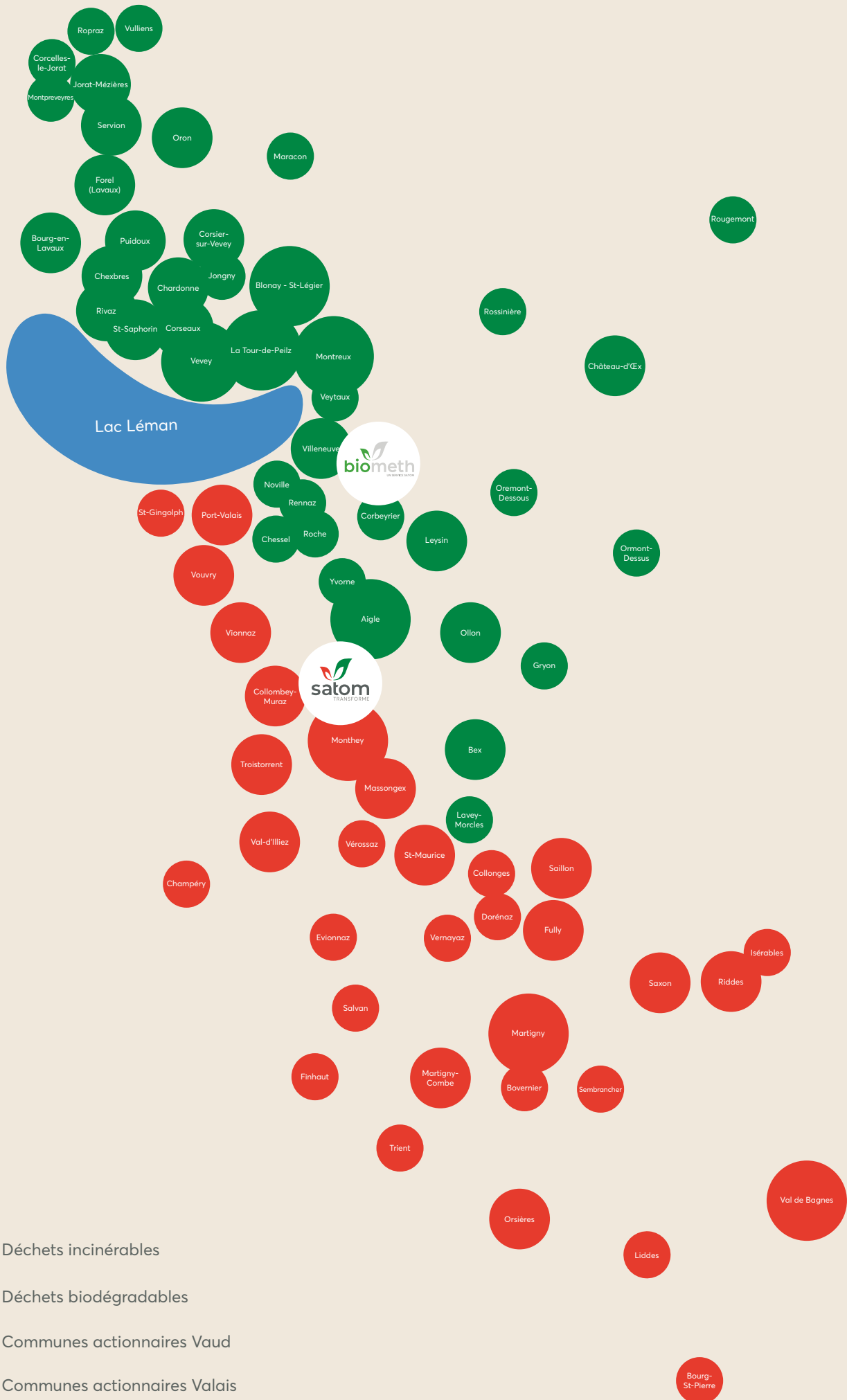
Responsable Innovation & Développement

Organe de révision

Jean-Luc Wassmer

Fiduciaire FIDAG SA







Actionnariat

L'actionnariat de Satom est réparti entre les communes de son périmètre d'activité et les cantons de Vaud et du Valais.

L'assemblée générale annuelle de Satom a eu lieu le 24 juin 2022 et a réuni 51 actionnaires.

LES ACTIVITÉS DE SATOM
VIDÉO





Entreprise

Vision

« **Satom innove sans cesse pour valoriser les matières, produire de l'énergie propre et préserver l'environnement.** »

Pour atteindre cette vision sur la durée, les quatre axes stratégiques de l'entreprise doivent être maintenus en équilibre :



Valeurs

C'est grâce au professionnalisme et à l'engagement de l'ensemble de son personnel que Satom peut travailler à l'atteinte de sa vision. Les valeurs de l'entreprise, définies avec le personnel, sont :

- le respect
- l'équité
- la franchise
- la solidarité
- l'écoute
- l'intégrité
- la confiance
- la responsabilité
- l'efficience



Ressources humaines

Au début de l'année 2022, les collaboratrices et collaborateurs de Satom ont répondu anonymement à une enquête de satisfaction réalisée par un institut indépendant. Les résultats du « Baromètre Qualité de vie au travail » ont été très réjouissants.

En parallèle, un cycle de formation de trois jours a été organisé pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, sur la thématique « Tous acteurs du changement ».

Résultat du baromètre de satisfaction :

Satisfaction

5,1/6

Réengagement

5,3/6

Recommandation

5,2/6

Collaborateurs

Satom partage son expertise en formant la relève et, en 2022, 6 apprentis étaient en formation dans l'entreprise : 3 employés de commerce, 2 polymécaniciens et 1 recycleur.

L'ensemble du personnel est encouragé à continuer de se former.

En 2022, 346 jours de formation ont été suivis par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Le personnel en quelques chiffres :

88 Collaborateur-trice-s
(Équivalent plein temps = 79)

11^{ans} Ancienneté moyenne

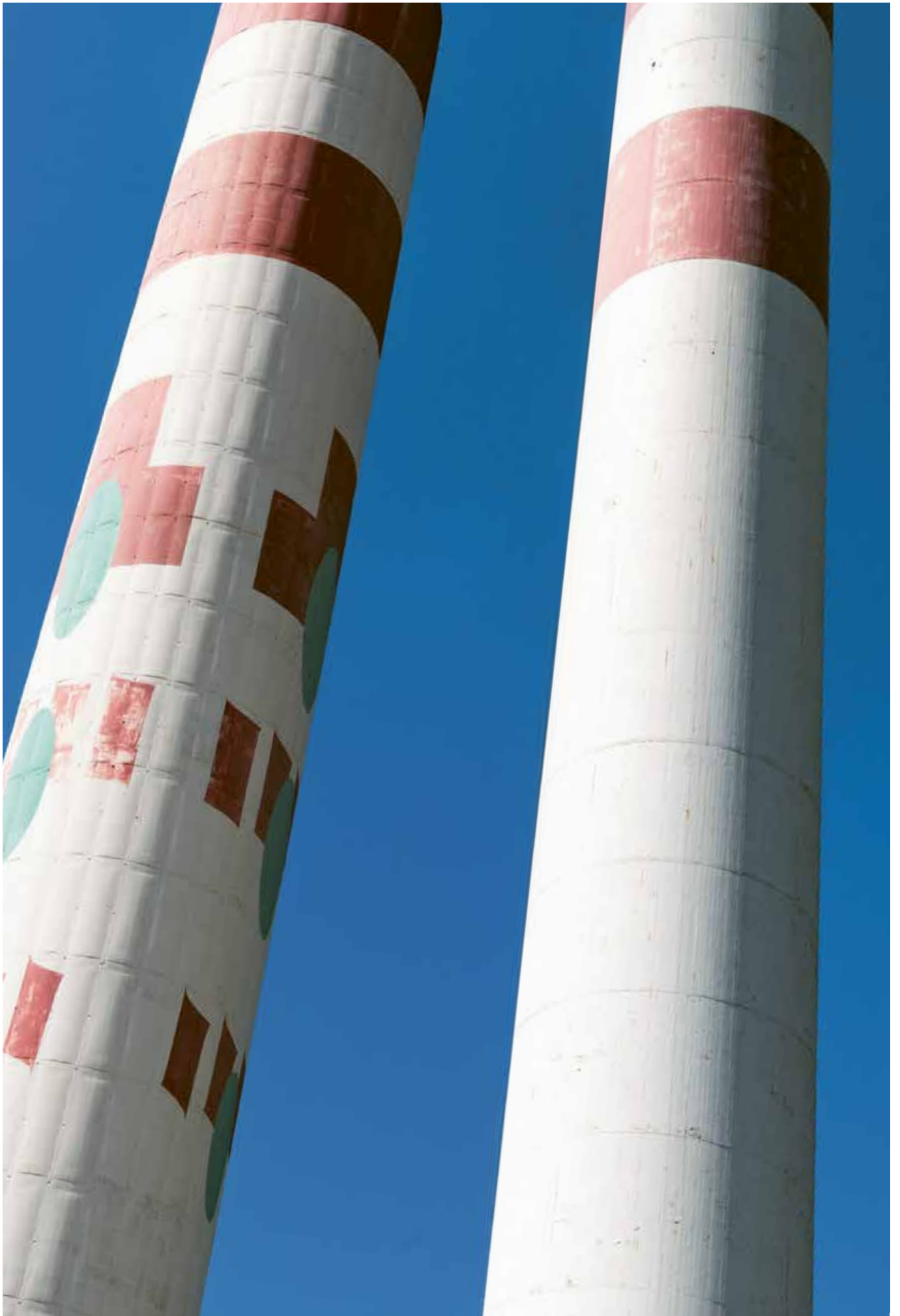
6 Apprentis

43^{ans} Âge moyen
79[♂] Collaborateurs

35^{ans} Ancienneté la plus élevée

2,27 Taux d'absentéisme en %

9[♀] Collaboratrices





Commission du personnel

La Commission du personnel a pour but de :

- améliorer le climat et les conditions de travail;
- renforcer la collaboration entre la Direction et les collaborateurs;
- représenter les intérêts de ces derniers auprès de la Direction.

En 2022, les trois représentants du personnel ont prolongé leur mandat pour une durée de trois ans.

Santé et sécurité

L'année 2022 a été marquée par un incendie dans le local turbine, survenu dans la nuit du 15 au 16 novembre 2022. Ce dernier a détruit la turbine et toutes les installations électriques qui se trouvaient dans ce bâtiment. Cet événement a provoqué l'arrêt des deux fours, car de nombreux équipements en lien avec le réseau vapeur et le condenseur à air ont été endommagés.

Cet incident est dû au dysfonctionnement d'un clapet anti-retour de la turbine qui ne s'est pas fermé lorsque cette dernière était en phase d'arrêt, déconnectée du réseau électrique. Comme il est resté ouvert, la turbine a été réalimentée en vapeur par le circuit 3 bar.

La machine est alors partie en sur-vitesse, sans pouvoir être freinée, ce qui a conduit à la casse de l'accouplement entre la génératrice et la turbine, provoquant une importante fuite d'huile.

Cette dernière s'est répandue dans la halle et s'est enflammée au contact de la vapeur.

Les raisons du dysfonctionnement du clapet ne sont pas encore connues lors de l'établissement de ce rapport annuel. Cette pièce a été envoyée à l'EMPA Materials Science and Technology pour analyse.

Un groupe de travail avec des experts mandatés par l'assurance a été mis sur pied afin d'identifier les causes de cette défaillance technique.

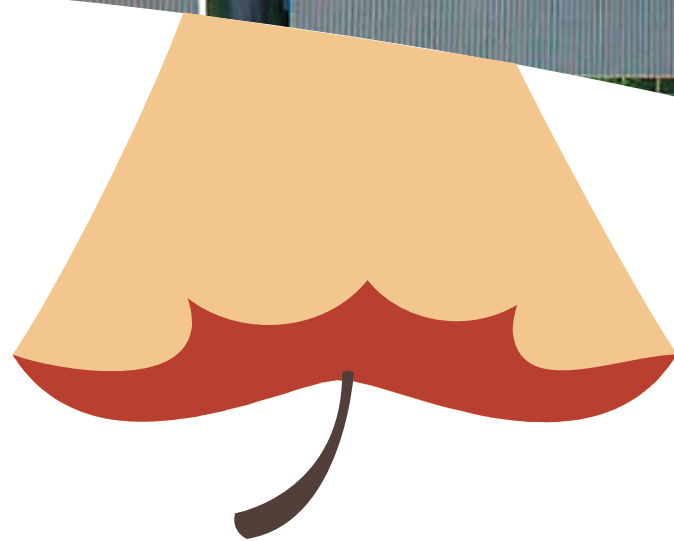
Par ailleurs, un problème de sécurité devient récurrent dans toutes les usines et centres de tri, à savoir les départs de feu dans la fosse à déchets. Ceux-ci sont essentiellement dus aux piles et accumulateurs au lithium qui sont de plus en plus utilisés pour faire fonctionner les objets du quotidien. Une pile endommagée s'échauffe et peut prendre feu même après plusieurs jours.

Pour faire face à ce nouveau risque, Satom va mettre en place une nouvelle stratégie pour augmenter sa défense incendie. En parallèle, les citoyens vont être sensibilisés à cette problématique et un rappel concernant la nécessité d'un tri correct à la source sera diffusé par le canton du Valais.

Aucun accident de travail avec arrêt de plus d'un jour n'est survenu à Satom.



Conseils aux communes et GastroVert



Conseils

Le service répond quotidiennement aux demandes d'entreprises et de particuliers quant aux filières de recyclage et de valorisation à privilégier selon le type de déchets dont ils doivent se débarrasser.

De nombreux contacts sont maintenus avec les communes qui sollicitent appui et conseils, ainsi qu'avec divers centres de tri. L'incident survenu en novembre a démontré l'importance de ces liens et des excellentes collaborations qui en découlent.

Les marchés mondiaux de revalorisation des déchets sont suivis avec attention, tant les fluctuations générées par les situations sanitaires et géopolitiques ont des répercussions directes sur les filières et les prix.

GastroVert

Durant l'année écoulée, le service GastroVert a poursuivi son développement auprès des communes et des professionnels de la restauration.

Ainsi, ce sont 4 735 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectées via 69 745 bacs, dont 1 962 tonnes proviennent des ménages et 2 771 tonnes des cuisines professionnelles.

Ce bilan est réjouissant, car près de 10% du tonnage des ordures ménagères incinérées, issu des communes actionnaires, a ainsi été valorisé par méthanisation. Le potentiel résiduel des restes alimentaires est estimé à environ 10 000 tonnes par année.

Il reste donc du chemin à parcourir pour valoriser ces types de déchets qui sont encore à ce jour déposés dans les sacs-poubelle taxés.



Plus de 100 remettants professionnels ont nouvellement sollicité le service, auxquels il faut ajouter 7 nouvelles communes du périmètre de Satom.

La collaboration avec Enevi à Uvrier se poursuit et de nombreuses communes du Valais central offrent ou vont prochainement offrir le service GastroVert à leurs citoyens.

Plusieurs communes s'intéressent au service GastroVert et Satom a répondu à de nombreuses sollicitations d'autres périmètres de gestion des déchets, certains même de l'étranger.

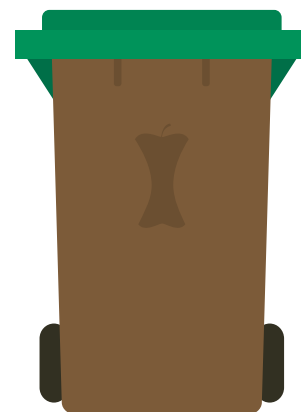
Les trois communes de Châtel-Saint-Denis, Chavannes-sur-Moudon et Moudon servent de pilote à l'usine Saidef (cantons de Vaud et de Fribourg) en vue d'un éventuel déploiement dans leur zone dès 2024.

De nouveaux types d'abris en béton sont disponibles. Ils bénéficient d'ores et déjà de nouvelles techniques

de construction qui réduisent l'impact environnemental avec un gain de CO₂ de 82,79 kg par pièce. La structure en béton armé est abandonnée au profit d'un mélange de fibres synthétiques et de béton.

Ces prochaines années, les efforts porteront sur la communication, le développement des infrastructures informatiques et le renforcement des collaborations.

LES TWINS
VIDÉO





Nouveau logo

Satom transforme !

Aujourd'hui, cette mission est concrétisée par la production d'électricité, par l'alimentation d'un réseau de chauffage à distance, par la production de vapeur, par la récupération des métaux dans les mâchefers, par la production de biogaz, par la production de compost pour l'agriculture, etc.

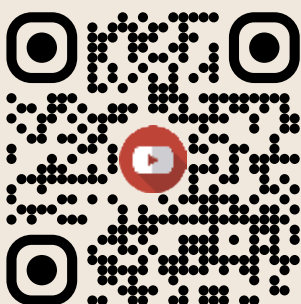
Demain, grâce à ses nombreux projets, Satom va tout entreprendre pour être neutre en émission de CO₂.

Avec l'évolution de l'entreprise vers une vision d'économie circulaire, mais aussi le changement climatique et géopolitique, le moment était venu d'adapter l'identité visuelle de Satom.

La réflexion a donné place à l'importance de chaque service ou produit proposé par notre entreprise, qui a désormais son propre sous-logo.



CRÉATION DU LOGO
VIDÉO





Services et manifestation

energiom
Parcours visiteurs

Satom a inauguré son nouveau parcours visiteurs !

Energim, né de l'amalgame lexical « Énergie et Satom », est le nom du nouveau parcours visiteurs, qui les emmène dans l'usine de valorisation tout en leur permettant d'appréhender les futurs défis de la gestion des matières. Chacun apprend ce qu'est l'énergie et cette immersion dans le monde

des déchets lui permettra de comprendre les enjeux auxquels notre monde est confronté.

Les visites guidées seront proposées en français, en allemand et en anglais. À la suite de l'incident de la turbine, les visites ont été interrompues jusqu'au début de 2024.





Inauguration de l'Ecotube

Faits marquants de la mise en service et de l'inauguration de l'Ecotube.

La fin des travaux de raccordement a eu lieu le 20 mai 2022, ce qui a permis de lancer une série de tests et contrôles. Les travaux se sont parfaitement déroulés et la mise en service a été possible, comme planifié, pour le 1^{er} juin. À partir de cette date, les premières tonnes de vapeur ont été envoyées à CIMO, réduisant instantanément la consommation en gaz naturel du site chimique, réduction directement proportionnelle à la quantité de vapeur envoyée.

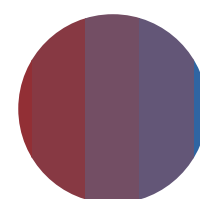
- 74 Nm³ de gaz sont économisés avec 1 tonne de vapeur envoyée par Satom.
- Pour permettre la fourniture de vapeur, CIMO envoie de l'eau déminéralisée (1 tonne de vapeur = un mètre cube d'eau déminéralisée).
- En 2022, Satom a livré 63 346 tonnes de vapeur, ce qui correspond à une économie de gaz de plus de 4,6 millions de mètres cubes.

À la suite de l'incendie, Satom et CIMO ont collaboré étroitement pour pouvoir inverser la vapeur et permettre de chauffer le CAD avec la vapeur du site chimique, ceci afin de sécuriser l'alimentation du thermoréseau. Pour rappel, l'hiver était très rude à ce moment-là. La liaison Ecotube a permis de passer les pointes en chauffage pour soutenir les chaudières pendant ces quelques semaines de froid.

Ainsi, la mise en service du chauffage par l'Ecotube a eu lieu le 23 décembre. Le bon fonctionnement a permis de passer les pics de consommation en chauffage et de **diminuer la consommation de mazout de plus de 150 000 litres.**

- En 2023, l'Ecotube sera un maillon essentiel au fonctionnement de l'usine de Monthey en attendant la remise en service de la turbine. Cette année sera consacrée à maximiser la vapeur envoyée à CIMO.

L'inauguration de l'Ecotube a été dignement fêtée au Pavillon des Mangettes, avec une vue sur les berges renaturées.





Programme pédagogique scolaire

Identique aux années précédentes, ce service de sensibilisation des élèves de la 1^{re} H à 8 H a remporté à nouveau un franc succès.

L'animatrice scolaire sillonne les communes actionnaires et partage les réflexions sur le tri des déchets, le littering, la valorisation énergétique des déchets, aussi bien sur le site de Satom à Monthey qu'à Villeneuve.

Toute la chaîne de l'économie circulaire est ainsi abordée, avec des programmes pour chaque âge. Ces derniers seront revus et adaptés à l'air du temps pour la rentrée scolaire 2024. Un groupe de travail a été constitué afin de définir le nouvel axe.

Merci aux communes et au corps enseignant de laisser une place dans le programme scolaire pour ces informations cruciales, que réunit la sensibilisation aux déchets des jeunes citoyens.



Educoval, notre service
Conseils, Valorisation
et Écoles, en 2021-22

**Plus de 7 000
élèves sensibilisés
au tri
des déchets**

Promotion

L'année 2022 a été très riche en promotion et dense en communication.

L'année a commencé par la présentation du projet d'assainissement de la décharge du Châtelet au Bouveret sous forme d'atelier d'information. Les citoyens de cette commune ont malgré tout rejeté la modification du plan d'affectation des zones (PAZ), soumise au vote par la commune de Port-Valais. Ce nouveau PAZ était nécessaire pour pouvoir réaliser plus aisément ce projet d'assainissement.

Satom a participé pour la première fois aux Assises européennes de la transition énergétique du 31 mai au 1^{er} juin à Genève. Le système de GastroVert a ainsi pu être présenté au niveau européen et plus particulièrement français, puisque la France rendra obligatoire le tri des déchets alimentaires dès le 1^{er} janvier 2024.

Fin juin, l'inauguration de l'Ecotube a permis de célébrer la fin du projet et de remercier les nombreux corps de métier présents sur le chantier. Les 50 ans de Satom et son week-end de festivités en août ont été communiqués au grand public par le biais de divers médias.

Une matinée d'information a été organisée le 10 décembre à Aigle afin d'expliquer aux citoyens aiglons le déploiement du chauffage à distance dans leur commune.

Rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux



Déchèteries

Gestion de déchèteries pour les communes

En 2022, Satom a poursuivi son activité de gestion pour les déchèteries de 11 communes. Neuf d'entre elles fournissent les infrastructures fixes et mettent à disposition le personnel d'exploitation. De son côté, Satom organise tous les appels d'offres relatifs à la mise à disposition des conteneurs, aux transports et à la prise en charge de toutes les filières.

Une fois les mandats adjugés, elle contrôle les factures et organise le remboursement des taxes anticipées (SENS et SWICO) en faveur des communes. Satom assume également la mise à disposition du personnel pour la commune de Collombey-Muraz sur son site de Monthey.

50 ans

Célébrations des 50 ans de Satom SA

50 ans au service de la collectivité

Depuis 50 ans, Satom répond au mandat de service public donné par ses communes actionnaires. Réglementée par la Confédération, Satom n'a eu de cesse, durant toutes ces années, de trouver les meilleures solutions pour traiter les déchets et pour extraire leurs énergies et valoriser leurs matières.

Satom transforme !

Aujourd'hui, cette mission est concrétisée par la production d'électricité, par un réseau de chauffage à distance, par la production de vapeur, par la récupération des divers métaux dans les mâchefers, par la production de biogaz, par la production de compost pour l'agriculture, etc. Demain, Satom sera non seulement neutre en émission de CO₂, mais elle en capturera également, tout en produisant des énergies nouvelles comme l'hydrogène.



VENDREDI 26 AOÛT, SOIRÉE DES COLLABORATEURS ET DES PARTENAIRES



Membres du Conseil d'administration



Le nouveau logo dévoilé



Cheminées illuminées aux nouvelles couleurs de Satom

SAMEDI 27 AOÛT, JOURNÉE PORTES OUVERTES







Environnement

Satom s'engage à atteindre un bilan environnemental nul, voire positif. Cet engagement passe par un suivi de l'impact de ses activités sur l'air, le sol et l'eau et dans l'étude de nouveaux projets, pour mieux valoriser son énergie et réduire ses émissions. En novembre 2022, l'entreprise a été certifiée ISO 9001 (qualité), ISO 45001 (sécurité) et ISO 14001 (environnement). Cette démarche souligne l'importance que Satom accorde à la qualité de ses services, à la sécurité et à l'environnement.

Sol

En 2022, Satom a acheminé 24 199 tonnes de mâchefers à ZAV Recycling AG à Hinwil, desquels 2 737 tonnes de métaux ont pu être extraites. Ces métaux sont ensuite remis sur le marché dans une véritable démarche d'économie circulaire. Chaque tonne de mâchefers traités dans ces installations permet d'éviter 777 kg de CO₂.

Malheureusement, ces gains sont péjorés par les coûts de mise en décharge des mâchefers qui prennent l'ascenseur. Les capacités des décharges diminuent très fortement, en particulier en Suisse romande, avec comme conséquence des coûts d'entreposage de plus en plus élevés. Des groupes de travail au niveau suisse se penchent sur cette problématique et tentent de trouver des moyens

pour remettre une partie de ces matières dans l'économie circulaire au niveau de la construction.

De son côté, le site de méthanisation de Villeneuve fait contrôler mensuellement la qualité de son compost et de son digestat. Ces derniers sont soumis à une législation très stricte qui limite à 0,4% du poids de la matière sèche les substances étrangères telles que métal, verre, vieux papier, carton, tandis que le poids de la matière sèche pour l'aluminium et les matières synthétiques ne doit pas excéder 0,1% (ORRChim, Annexe 2.6). Ces normes devraient être réduites de moitié dans le futur.

Depuis le 1^{er} avril 2022, l'OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets) (art. 9) interdit de mélanger des matières souillées avec des matières non souillées pour répondre aux normes. Pour faire face à ces exigences, Satom a renforcé son tri des matières entrantes. Toutes les collectes « en porte-à-porte » des déchets verts (principale source de matières étrangères, car elles ne sont pas contrôlées) sont déversées dans une halle qui a été construite sur le site de Villeneuve, pour effectuer un tri manuel. Toutes les substances étrangères sont retirées et pesées. Les apports trop souillés sont déclassés. Cette opération entamée en avril 2022 a démontré que sur 1 633 tonnes triées, 90 tonnes de substances étrangères ont été retirées et éliminées à l'usine d'incinération de Monthey.



Cela représente en moyenne 55 kg par tonne, soit un résultat 380 fois supérieur à la norme ORRChim, qui autorise environ 145 grammes par tonne de déchets verts.

En 2022, les analyses mensuelles effectuées par une entreprise externe ont relevé un seul dépassement des normes au niveau du compost et aucun dépassement dans le digestat liquide.

Air

Les taux de polluants moyens de l'UVTD observés en 2022 sont tous en dessous des valeurs de l'OPair.

	HCl	HF	NH ₃	CO	SO ₂	NO _x	PM ₁₀
Limites OPair	20,0	2,0	5,0	50,0	50,0	80,0	10,0
	{mg/Nm ³ ; état sec, 11% O ₂ }						
Mesures 2022	8,50	0,17	0,58	5,10	7,56	50,92	0,24

Taux de polluants moyens observés en 2022 et limites OPair.



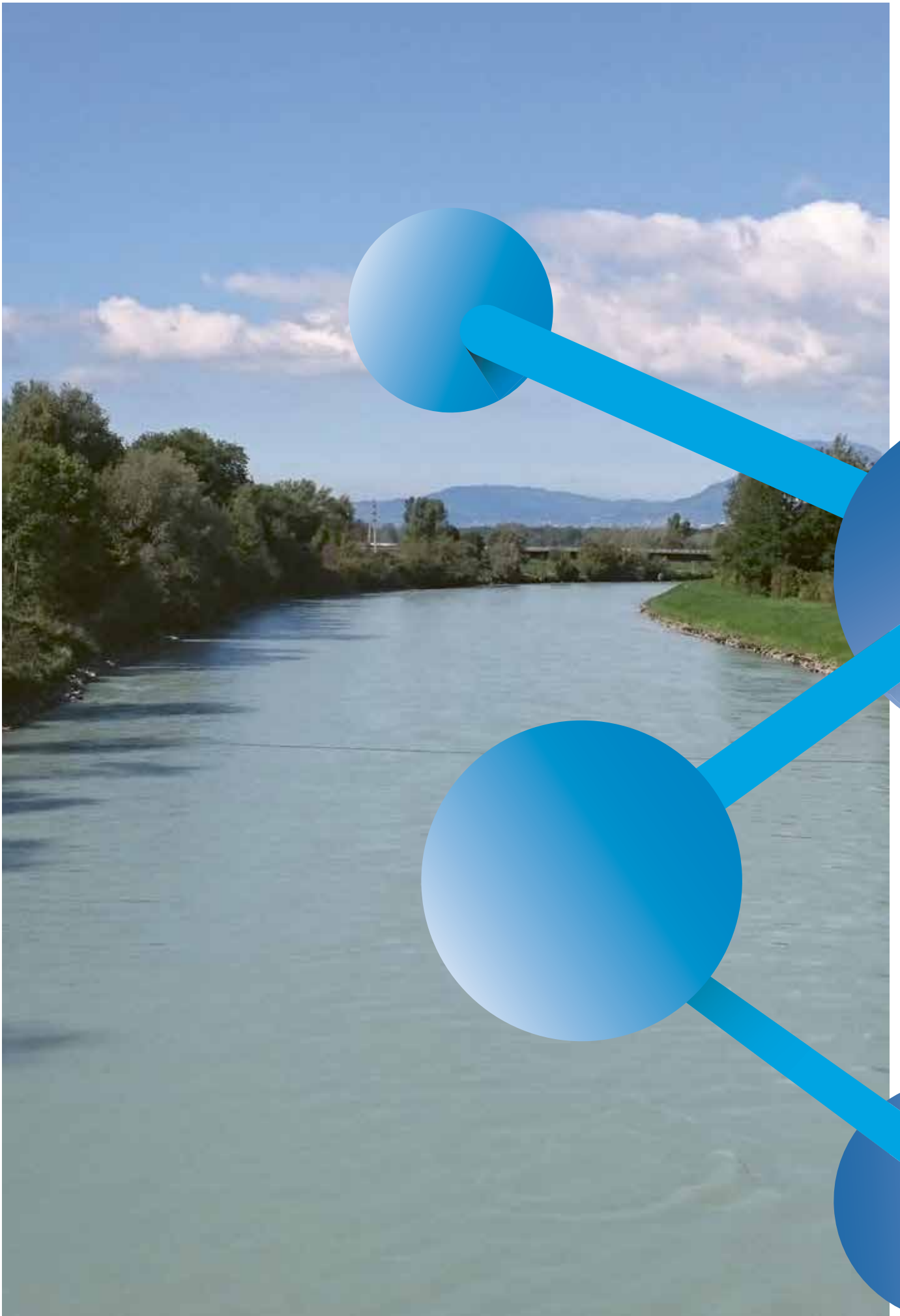
Eau

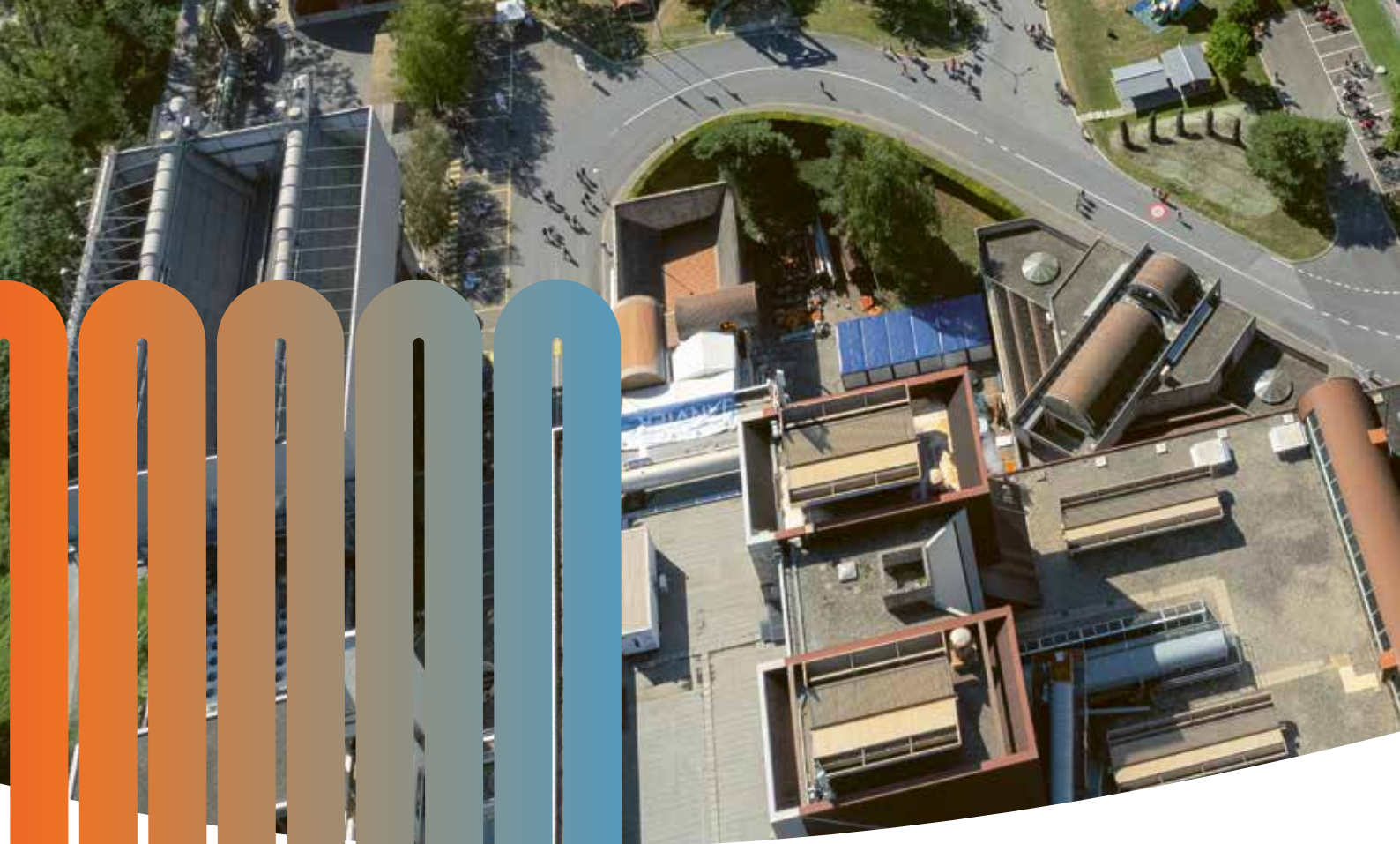
Un échantillon des eaux de rejet est analysé chaque mois par une entreprise externe, conformément à l'autorisation de déversement fournie par le Service de l'environnement du canton du Valais.

La synthèse annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous. Le dépassement de l'ammonium est lié à un échangeur de traitement des fumées percé qui a été remplacé en mai 2022. Le projet LAVACID prévu pour 2026 va résoudre les problèmes de dépassement du zinc et des composés organiques halogénés absorbables (AOX).

Mesure	Unité	Valeur admissible	Valeur Satom 2022
pH	[-]	6,5 – 9,0	8,1
Température	[°C]	30	33
Substances non dissoutes totales [MES]	[mg/l]	20	11
Carbone organique dissous (COD)	[mgC/l]	10	0,6
Ammonium (N-NH ₄ + N-NH ₃)	[mgN/l]	2	7,6
Phosphore total	[mgP/l]	0,8	0,4
AOX	[mg/l]	0,1	0,929
Plomb	[mg/l]	0,1	0,014
Cadmium	[mg/l]	0,05	0,0024
Chrome total	[mg/l]	0,1	<0,007
Cuivre	[mg/l]	0,1	0,0024
Nickel	[mg/l]	0,1	<0,005
Zinc	[mg/l]	0,1	0,257
Mercure	[mg/l]	0,001	<0,0002
PCDD/PCDF	[ng/l]	Pas de limite	0,0063

Taux de polluants mesurés dans les eaux de rejet dans le Rhône et limites des autorisations de déversement.





Exploitation et maintenance

Site de valorisation thermique - Monthey

L'année 2022 a été marquée par un arrêt complet des installations la nuit du 15 au 16 novembre à la suite de l'incident de la turbine.

Depuis, les apports ont été soit déviés vers d'autres usines suisses, soit livrés à Satom puis transférés dans des camions de 40 tonnes et par trains, en fonction de la situation géographique des communes, des centres de tri et des lieux de valorisation (UVDT).

Déviations des apports à la suite du sinistre

- Déchets déviés directement vers d'autres usines suisses – **10 586 t**
- Déchets livrés depuis Satom en camion de 40 tonnes – **6 048 t**
- soit un total de – **16 634 t**
- Mazout Eco consommé pour assurer l'alimentation du Thermoréseau à la suite de l'incident dans la halle turbine jusqu'au 31 décembre 2022 – **1 723 761 litres**



Chiffres clés

83 614 000 kWh

Électricité vendue

152 292 t

Déchets valorisés thermiquement

52 MW

Puissance branchée
sur le Thermoréseau

174 671 t

Apports
(0,7% de baisse par rapport à 2021)

3 198 t

Total des métaux récupérés

484

Objets immobiliers raccordés
au Thermoréseau

108 216 000 kWh

Électricité produite

85 751 000 kWh

Énergie thermique injectée dans le Thermoréseau

537 274 t

Vapeur vive produite, contenant
454 606 MWh d'énergie



Production

Valorisation matière

24 199 t

Mâchefers livrés au ZAV Recycling AG à Hinwil pour démétallisation dans lesquelles ont pu être récupérés :

1 818 t

de ferraille



631 t

d'aluminium



118 t

de cuivre



31 t

de zinc



349 kg

d'argent



14,2 kg

d'or



2 737 t

Métaux remis sur le marché

800 kg de verre ont également pu être récupérés des mâchefers et remis sur le marché. À ces chiffres, s'ajoutent 365 t de métaux ferreux récupérés avant

l'incinération et 97 t de ferraille volumineuse retirée après incinération.

Ainsi, un total de 3 198 t de métaux sont valorisées.



Déchets et résidus confiés à d'autres entreprises de traitement

24 199 t

Mâchefers livrés à Hinwil avant récupération des métaux

2 019 t

Mâchefers livrés dans d'autres décharges

1 660 t

Mâchefers fins livrés à Teuftal

27 878 t

Total

3 205 t

Cendres volantes lavées neutres chez Cridec, puis déposées à l'ISDS Oulens SA



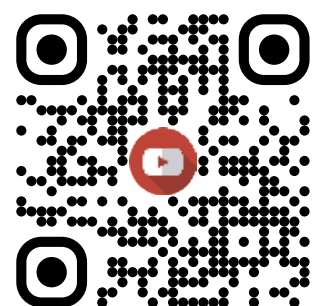
Site de méthanisation de Villeneuve

La diminution des apports de déchets verts ainsi que de l'énergie injectée dans le chauffage à distance de Groupe E est liée à l'année caniculaire.

Les apports de déchets alimentaires ont retrouvé le niveau d'avant la pandémie.

L'augmentation des déchets alimentaires à forte valeur énergétique combinée à la diminution des déchets verts à valeur plus faible a permis de produire plus de biogaz par rapport au volume traité.

MÉTHANISATION
VIDÉO



Chiffres clés

37

Communes adhérentes à GastroVert,
avec un total de 323 «TWINS» en fonction

3 224 985 Nm³

Biogaz produit

69 745

Levées de conteneurs GastroVert

6 097 000 kWh

Énergie thermique produite

30 691 t

Déchets méthanisables
réceptionnés

6 522 000 kWh

Énergie électrique renouvelable
injectée dans le réseau

4 735 t

Déchets alimentaires collectés au moyen
du système GastroVert Pro et Private

4 921 000 kWh

Énergie thermique injectée dans le réseau
de chauffage à distance de Groupe E Celsius SA

19 791 m³

Production de compost

15 469 m³

Production de jus de presse
pour l'agriculture

6 850 000 kWh

Énergie électrique renouvelable produite avec le biogaz

Apports

Communes actionnaires - Déchets verts livrés sur le site de Villeneuve **14 895 t**

Entreprises, commerces, privés et communes hors zone - Déchets verts livrés par les paysagistes, les privés et les centres de tri **6 706 t**

Tous clients confondus - Déchets alimentaires **9 089 t**

Principales caractéristiques Site de Monthey

	Année 2021	% par rapport au total livré	Année 2022	% par rapport au total livré
Apports des communes actionnaires (en tonnes)				
Ordures ménagères (sacs taxés ou au poids)	42 349		41 133	
Déchets de voirie, encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	19 430		19 157	
Bois usagés	5 084		4 545	
Bois verts et déchets verts souillés	640		120	
Boues de STEP	15 996		16 184	
	83 499	47,47%	81 139	46,45%
Apports des industries et privés (en tonnes) (y compris refus Villeneuve)				
Déchets industriels banals	49 716		59 760	
Encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	13 076		15 073	
Bois usagés	8 314		5 836	
Bois verts et déchets verts souillés	4 675		4 108	
Boues de STEP	225		192	
	76 007	43,20%	84 969	48,65%
Apports des communes non actionnaires (en tonnes)				
Déchets incinérables ordinaires	2 665		2 195	
Boues de STEP	7		21	
	2 672	1,52%	2 216	1,27%
Importation (en tonnes)				
Déchets incinérables ordinaires	9 777		3 430	
Encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	3 565		2 896	
Bois usagés	391		21	
	13 733	7,81%	6 347	3,63%
Quantité totale des apports (en tonnes) y compris boues de STEP et déchets ligneux livrés depuis Villeneuve				
	175 911	100,00%	174 671	100,00%
Tonnages incinérés dans d'autres usines :				
Déchets (livrés depuis Satom en 40 t suite à l'incident de la turbine à vapeur)			-6 048	
Déchets (livrés directement suite à l'incident de la turbine à vapeur)			-10 586	
Boues (livrées directement suite à l'incident de la turbine à vapeur)			-1 713	
Boues (livrées à l'extérieur avant incident)	-1 080		-724	
Variation de fosse (déchets) et stock en balles	-4 000		-1 500	
Silo (boues)	-400		-1 000	
Déchets verts traités à Villeneuve	-548		-444	
Ferraille brute	-377		-365	
Total des apports incinérés à Monthey (en tonnes)	169 506		152 292	
Dont boues traitées à Monthey	14 749		12 961	
Total des déchets incinérés à Monthey (sans boues de STEP) (en tonnes)	154 757		139 331	
<i>Dont bois usagés</i>	13 398		10 402	
<i>Dont bois verts et déchets verts souillés</i>	5 315		4 228	

	Année 2021	Année 2022
Mâchefers (en tonnes)	30 569	27 878
<i>Part des déchets incinérés à Monthey en %</i>	19,76	20,00
<i>Dont mâchefers fins livrés à la décharge de Teuftal AG</i>	1 732	1 660
Cendres lavées (en tonnes)	3 842	3 205
Métaux ferreux (en tonnes)	2 569	2 279
Métaux non ferromagnétiques et aluminium (en tonnes)	964	919
Production de vapeur vive (en tonnes)	620 053	537 274
<i>Tonnes de vapeur par tonne de déchets incinérés (sans boues)</i>	4,01	3,85
<i>PCI des incinérables MWh/t</i>	3,095	2,985
Énergie injectée dans le Thermoréseau depuis l'usine de Monthey (kWh)	90 289 000	85 751 000
<i>kWh par tonne de déchets incinérés (sans boues)</i>	583,43	615,45
Vapeur vive destinée à la production d'électricité (en tonnes)	620 053	537 274
Production d'énergie électrique (en kWh)	127 159 000	108 216 000
<i>kWh par tonne de déchets incinérés (sans boues)</i>	821,67	776,68
Vente d'énergie électrique (en kWh)	100 959 000	83 614 000
<i>kWh par tonne de déchets incinérés (sans boues)</i>	652,38	600,11
Fourniture vapeur Ecotube - Site chimique (en tonnes)	---	63 346
Efficacité énergétique brute		
Selon R1 (BREF) - (2,6 kWhth = 1 kWhel)	0,88	0,97
avec consommation interne pour le traitement des fumées		
Efficacité énergétique ENE valorisée auprès des tiers	0,70	0,78
Production d'électricité photovoltaïque (en kWh)		
<i>(600 m² sur le toit de la halle (CPN) depuis mai 2016)</i>	109 652	89 519

Principales caractéristiques Site de Villeneuve

Année
2021

Année
2022

Méthanisation, production de plaquettes et compostage

Total des apports de déchets méthanisables (en tonnes)

*34 343

*34 918

Dont livrés à Villeneuve

*32 254

*30 691

(* y compris déchets livrés depuis usine de Monthey)

À Monthey

2 089

4 227

Total des levées de conteneurs GastroVert (levées)

60 119

69 745

Tonnage total alimenté dans le digesteur (en tonnes)

31 425

29 619

Refus de criblage et bois verts souillés livrés à Monthey
avec valorisation énergétique (en tonnes)

3 225

2 486

Compost mûré pour l'agriculture (en m³)

14 760

16 492

Jus de presse pour l'agriculture (en m³)

16 467

15 469

Compost mûré pour paysagistes, communes et privés (en m³) :

< 20 mm

2 981

2 801

< 10 mm (y compris sacs de 50 litres)

513

408

Plaquettes produites et vendues (en m³)

991

1 409

Biogaz produit (en Nm³)

3 060 000

3 224 985

équivalent en GWh de gaz

17,7

18,9

équivalent par tonne alimentée dans le digesteur

97

109

Énergie électrique renouvelable produite avec le biogaz (en kWh)

6 610 000

6 850 000

dont injectée dans le réseau

6 190 000

6 522 000

Énergie thermique produite

6 160 000

6 097 000

dont besoins de chauffage de Groupe E (en kWh)

4 950 000

4 921 000





Projets

Chauffage à distance d'Aigle

Après la signature de la convention avec la commune d'Aigle pour le développement d'un chauffage à distance et l'acceptation par le Conseil d'administration de Satom de la demande de crédit de 151 millions de francs, le projet a réellement pu démarrer. Pour ce faire, une équipe de projet pluridisciplinaire a été constituée et une gouvernance mise en place.

La première étape consiste à déposer le dossier de mise à l'enquête pour le premier tronçon appelé « épine dorsale nord 1 ». Son tracé (fig. 1) reliera Satom à la STEP AERA d'Aigle, où une centrale d'appoint sera installée. Cette première pierre à l'édifice est délicate, car elle requiert une étude des différents sites à traverser.

La partie la plus complexe est la traversée du Rhône, car elle doit prendre en compte les exigences du projet R3 (3^e correction du Rhône), mais également garantir une sécurité optimale de raccordement pour le futur. Cette phase initiale de mise à l'enquête publique sera achevée au deuxième trimestre 2023 et les travaux de réalisation sont prévus en 2024 et 2025.

En parallèle, afin de satisfaire les attentes de la commune d'Aigle avec le raccordement de l'Hôtel de Ville pour l'automne 2023, il est décidé de se concentrer sur la partie du centre-ville et de démarrer une étude détaillée de cette zone en y intégrant une chaufferie mobile à proximité des Glariers.

La phase 2 du projet avec la réalisation de l'« épine dorsale nord 2 », allant de la STEP au centre-ville d'Aigle, fera l'objet d'une étude détaillée dans le courant de l'été 2023 pour une réalisation en 2024 et 2025.

Considérant d'une part la traversée du Rhône et d'autre part le calendrier ambitieux du projet,

les passages de l'autoroute et des voies CFF seront les principales autres difficultés.

La prospection de nouveaux clients à Aigle a démarré avec l'engagement d'un nouveau collaborateur technico-commercial au sein du service « Thermorezo ».

Chauffage à distance Chablais

La finalisation de l'étude de faisabilité pour le déploiement d'un chauffage à distance sur l'ensemble du Chablais valaisan et vaudois, qui semblait inatteignable il y a quelques années, devient gentiment une réalité.

L'analyse détaillée du potentiel de raccordement sur l'ensemble de la zone, associée à une forte demande de la population et à une politique énergétique en faveur des réseaux de chauffage à distance, indique clairement la pertinence d'un tel projet.

Une simulation du réseau de « demain » jusqu'en 2050 confirme un fort potentiel d'économie de CO₂ en raccordant le nord et le sud du Chablais. Plus de 69 000 tonnes de CO₂ par an seraient ainsi économisées, soit quatre fois plus qu'actuellement.

Ce projet ambitieux permettrait de mieux valoriser encore les rejets de chaleur des déchets, tout en augmentant fortement la sécurité d'approvisionnement par l'ajout de chaufferies d'appoint et de « backup » sur les endroits stratégiques du réseau. Et ce en maintenant un taux d'énergie renouvelable de plus de 98%.

Le développement important de cette activité au sein de Satom permet non seulement de contribuer à décarboner le Chablais, mais aussi de consolider sa position d'acteur majeur de la transition énergétique de la région, tout en diversifiant ses produits et revenus.



Fig. 1 Tracé de l'épine dorsale nord 1 et 2





Nouvelle ligne

Le respect de l'environnement et la manière dont le monde produit et consomme de l'énergie sont en train de changer radicalement. Satom souhaite non seulement suivre cette transition à la fois écologique et énergétique, mais elle ambitionne d'en être un acteur actif, voire un pionnier. L'efficacité et la flexibilité du traitement des déchets ainsi que de la gestion énergétique sont et vont devenir des éléments toujours plus importants dans le domaine du traitement des déchets et plus largement de l'énergie et de l'environnement. Ces objectifs impliquent de grandes modifications de l'usine.

Le projet SATAM26 comprend la construction d'une nouvelle ligne d'incinération avec son traitement des fumées (ligne 2), un rétrofit du traitement des fumées d'une des deux lignes actuelles (ligne 1), une nouvelle turbine à vapeur et une nouvelle centrale énergétique. De plus, afin de s'inscrire dans le cadre de la stratégie « zéro carbone net » de la Confédération, une installation de capture de CO₂ est prévue en option pour les lignes 1 et 2. La planification prévoit potentiellement le démantèlement de la ligne 3, y compris de l'installation du traitement de ses gaz d'échappement.

Afin de répondre aux futures exigences du marché et de pouvoir réagir rapidement aux changements, l'installation doit pouvoir être exploitée non seulement de manière plus efficace, mais aussi et surtout de manière extrêmement flexible. En raison de l'évolution inconnue du volume de déchets (à la hausse ou à la baisse selon les différents scénarios) et de la demande locale de vapeur industrielle et de chauffage à distance, la capacité actuelle nominale d'environ 160 000 tonnes par an sera portée

à 200 000 tonnes par an au total. Cette capacité supplémentaire permettra de saisonnaliser la valorisation des déchets, soit de manière plus intensive en hiver lorsque les besoins énergétiques sont élevés. Pour ce faire, une nouvelle ligne d'incinération de 120 000 tonnes par an doit être planifiée et une des lignes existantes de 80 000 tonnes par an doit être rénovée et maintenue en service. Satom s'est donné pour objectif de disposer d'une installation avec une efficacité énergétique ENE supérieure à 100% et de limiter au maximum les émissions de gaz d'échappement afin qu'elles soient inférieures à 50% des valeurs limites OPair. En cas de baisse du volume de déchets, seul le nouveau four sera exploité, l'autre sera maintenu en réserve.

L'étude de faisabilité SIA21 a été réalisée en 2022 et les coûts estimés pour une telle installation sont de l'ordre de 275 millions de francs. Le futur positionnement de la nouvelle ligne a pour conséquence le déplacement de l'installation de lavage des cendres volantes (projet «LAVACID») et le démontage des cheminées actuelles. La prochaine étape consiste à adjuger le rôle de mandataire principal en 2023, afin de pouvoir lancer l'avant-projet selon SIA31. La ligne 2 devrait être mise en service en début d'année 2029, à l'issue des essais de fonctionnement. Le nouveau dispositif de traitement des fumées de la ligne 1 sera construit au cours de la même période. La mise en service et les essais de la ligne 1 avec le nouveau traitement des gaz d'échappement seront achevés début 2030. La réalisation du système CCS (Carbon Capture and Storage : procédé de capture du CO₂) dépend de la valorisation ainsi que des possibilités de stockage du CO₂; il sera mis en service dans le meilleur des cas en 2029.



Nouvelle turbine à vapeur

Le 16 novembre 2022, la turbine a subi des dégâts considérables impliquant son remplacement ainsi que celui du réducteur et de l'alternateur. À la suite de l'incident, des appels d'offres ont été effectués auprès de différents fournisseurs dans le but de disposer d'une nouvelle turbine dans les meilleurs délais. En effet, la production électrique est un élément extrêmement important pour optimiser la valorisation des déchets.

La nouvelle turbine aura essentiellement les mêmes rôle et fonction que la précédente, c'est-à-dire une production électrique via la récupération de l'énergie présente dans la vapeur. Cependant, certaines modifications et optimisations ont été intégrées dans le design de la nouvelle turbine; une meilleure efficacité électrique est ainsi attendue.

Le coût du groupe turbo-générateur a été estimé à environ 7,5 millions de francs, pour un coût global du projet estimé à environ 10 millions de francs. En termes de planning, l'installation de la turbine débutera en septembre 2023, pour une mise en service planifiée à fin 2023, début 2024.

Les dégâts occasionnés par le sinistre et le remplacement de la turbine nécessitent la réalisation de plusieurs projets en parallèle, tels que la remise en état du circuit thermique permettant de redémarrer les fours et la réfection du bâtiment de la turbine. De même, les éléments sinistrés doivent être démontés, afin de laisser la place aux nouveaux équipements. Des réflexions à la lumière de l'incident ont été menées et se poursuivront en 2023, afin qu'un tel événement ne puisse plus se produire. Un système de détection et d'extinction incendie directement intégré au concept de la turbine est ainsi à l'étude.

Projet LAVACID

Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle ligne, les installations pour le traitement des eaux et le lavage des cendres de Satom doivent être déplacées. De plus, la récupération du zinc contenu dans les cendres volantes est une obligation légale qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Ce projet consiste en la réalisation d'un nouveau bâtiment regroupant un système de lavage acide des cendres volantes de Satom et d'autres UVTD, ainsi que le nouveau traitement des eaux rejetées dans le Rhône. Le lavage acide précipite le zinc, qui se retrouve sous forme de boues appelées « boues d'hydroxydes ». Ces dernières seront ensuite traitées dans une usine dédiée (SwissZinc) afin de récupérer le zinc avec une pureté à plus de 99%. Le traitement actuel des eaux ne répond plus aux exigences en termes de rejets au Rhône. Le nouveau traitement permettra de garantir la qualité des rejets liquides selon les exigences provenant de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et celles provenant de l'autorisation d'exploitation délivrée le 23 mai 2018 par le canton du Valais pour le déversement d'eaux dans un cours d'eau.

Via ce projet, Satom estime pouvoir récupérer environ 300 tonnes de zinc par an contenues dans ses cendres, tout en utilisant les acides produits dans son traitement de fumée pour laver ces dernières. L'installation sera capable de récupérer 300 tonnes supplémentaires issues des cendres d'autres usines. Avec cette nouvelle installation, Satom contribuera, par la récupération du zinc, à réduire le gaspillage des matières premières.

Les études du projet sont en cours, le but étant d'obtenir l'autorisation de construire début 2024. La construction du bâtiment débutera en 2024 et la mise en place des équipements se fera en 2025. L'installation devrait être opérationnelle à fin 2025.



Aspects financiers

Compte de résultat 2022 (en CHF)	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Produits issus des incinérables	58 423 772	36 819 000	35 045 439
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	6 190 883	6 666 000	6 139 217
Thermoréseau	12 142 831	7 353 950	10 699 845
Déchèterie régionale sur le site de Monthey	211 792	213 600	211 992
Total des produits	76 969 279	51 052 550	52 096 493
Charges d'exploitation	37 321 577	30 671 600	31 539 974
Frais de personnel	12 091 314	11 899 500	11 458 308
Entretien des installations	5 502 912	4 500 500	4 769 923
Consommables et véhicules d'exploitation	560 677	417 600	439 966
Charges d'énergie	6 584 572	2 435 500	4 216 720
Frais de transport et d'élimination	2 588 789	2 340 000	2 256 183
Épuration des gaz et évacuation des cendres	1 641 181	1 607 000	1 700 611
Évacuation des mâchefers	3 589 195	5 091 000	4 046 122
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	2 349 846	50 000	205 400
Sécurité et contrôle des installations	238 626	110 000	102 717
Recherche et développement	243 547	230 000	292 311
Autres frais	76 582	30 500	38 282
Intérêts charges calculés en interne	1 854 336	1 960 000	2 013 432
Charges d'assurances et d'administration	2 596 240	2 421 500	1 935 478
Charges d'immeuble	879 1920	903 500	733 370
Amortissements sur les immobilisations	21 047 653	30 512 000	9 311 709
Total des charges	61 844 663	64 508 600	43 520 532
Résultat d'exploitation	15 124 616	-13 456 050	8 575 961
Résultat financier	1 622 259	1 740 000	1 705 710
Résultat ordinaire	16 746 875	-11 716 050	10 281 671
Évolution des provisions à court et long terme	-3 080 532	16 200 000	-2 000 000
Activation du résultat du Thermoréseau	1 447 631	1 382 050	-150 556
Hors exploitation - Saphir	-68 043	0	0
Résultat avant attribution aux fonds propres	15 045 930	5 866 000	8 131 115
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	-15 000 000	-5 800 000	-8 000 000
Résultat de l'exercice	45 930	66 000	131 115

Le compte de résultat comme présenté ci-dessus comprend les écritures internes de transfert inter-secteurs et les intérêts charges et produits issus du financement des centres de profits.

Incinération (en CHF)

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Produits issus des incinérables	58 423 772	36 819 000	35 045 439
Ventes énergie Monthey	30 455 284	14 719 000	14 563 508
Taxes de traitement des déchets incinérables	18 301 622	17 740 000	18 429 146
Taxes de traitement des boues et dégrillages de STEP	1 854 904	1 851 000	1 838 920
Vente métaux	83 169	10 000	116 571
Certificats CO ₂ - Ecotube	1 511 265	2 384 000	0
Autres revenus et indemnités d'assurance	6 217 528	115 000	97 294
Charges d'exploitation Monthey	23 196 584	21 165 600	20 938 996
Frais de personnel	9 650 652	9 887 000	9 588 582
Entretien des installations	3 952 075	3 365 000	3 782 384
Consommables et véhicules d'exploitation	542 954	399 600	423 499
Charges d'énergie	653 403	333 000	637 884
Frais de transport et d'élimination	414 738	173 000	274 726
Épuration des gaz et évacuation des cendres	1 641 181	1 607 000	1 700 611
Évacuation des mâchefers	3 589 195	5 091 000	4 046 122
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	2 349 846	50 000	205 400
Sécurité et contrôle des installations	238 626	110 000	102 717
Recherche et développement	163 912	150 000	177 072
Charges d'assurances et d'administration	2 216 272	2 191 000	1 617 517
Charges d'immeuble	720 605	763 000	589 742
Amortissements sur les immobilisations	14 830 946	24 462 000	3 355 672
Résultat d'exploitation	17 459 366	-11 762 600	8 543 512
Résultat financier	1 622 259	1 740 000	1 705 710
Résultat ordinaire	19 081 625	-10 022 600	10 249 222
Soutien à la filière GastroVert	-654 580	-340 000	-601 953
Évolution des provisions à court et long terme	-2 660 085	16 200 000	-1 550 000
Résultat avant attribution aux fonds propres	15 766 960	5 837 400	8 097 269
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	-15 000 000	-5 800 000	-8 000 000
Résultat de l'activité	766 960	37 400	97 269

Résumé de l'activité incinération

- En novembre 2022, Satom a subi un incendie dans le local de la turbine. Un dégât total de la turbine a été constaté et les fours ont dû être arrêtés. Satom bénéficie d'une assurance perte d'exploitation ainsi que d'une assurance bris de machine et bâtiment. Durant la période de novembre et décembre, la perte d'exploitation s'est montée à CHF 8,7 millions (dont CHF 5,9 millions pour l'UVTD), les coûts en lien avec le bris de machine se sont élevés à CHF 0,2 million et le bris de bâtiment à CHF 0,6 million. À la suite de cet incendie, un amortissement extraordinaire de CHF 10,2 millions a été enregistré pour le projet Retrofit (Amélioration de la turbine à vapeur).
 - 100% de la vente d'électricité au prix spot au lieu du 50% au prix spot et 50% au tarif RPC (Rétribution à prix coûtant) de CHF 120/MWh. De plus, le prix spot de l'électricité a connu une forte hausse durant 2022. Cependant, Satom a produit moins d'électricité qu'en 2021 suite à la mise en service de l'Ecotube. L'évolution des ventes électriques à Monthey s'explique comme ceci :
 - Impact baisse de production : - 8 GWh équivalent à - CHF 1,8 million
 - Impact hausse de prix : CHF 7,4 millions sur la partie non RPC
 - Impact nouvelle méthodologie de calcul RPC : CHF 8,5 millions
- En 2022, Satom a bénéficié d'une nouvelle méthode de calcul de la RCP (Rétribution de la Consommation Propre - méthodologie recommandée par Pronovo). Ce changement de méthodologie a permis de valoriser les
 - En 2022, Satom a mis en service l'Ecotube (CHF 4,4 millions) et a bénéficié des tendances à la hausse du prix du gaz.

Déchets verts et méthanisables (en CHF)

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	6 190 883	6 666 000	6 139 217
Ventes énergie Villeneuve	1 634 528	1 988 000	1 524 270
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 459 235	2 647 000	2 614 035
Ventes de produits site de Villeneuve	188 423	175 000	205 982
GastroVert	1 902 374	1 855 000	1 770 823
Autres revenus	6 322	1 000	24 106
Charges d'exploitation Villeneuve	5 378 025	4 805 000	4 645 876
Frais de personnel	1 489 074	1 280 000	1 167 622
Entretien des installations	780 125	808 500	693 556
Frais de transport et d'élimination	417 324	398 000	441 466
Frais GastroVert	1 626 072	1 645 000	1 425 517
Charges d'énergie	534 109	323 000	314 440
Véhicules d'exploitation	6 070	7 000	11 270
Charges d'administration	243 876	123 000	208 832
Divers	57 483	20 000	24 037
Charges d'immeuble	158 587	140 500	143 628
Charges financières	65 306	60 000	215 507
Amortissements sur les immobilisations	2 141 990	2 185 000	2 094 038
Résultat d'exploitation	-1 329 132	-324 000	-600 697
Soutien à la filière GastroVert	654 580	340 000	601 953
Résultat de l'activité	-674 552	16 000	1 256

Résumé de l'activité déchets verts et méthanisables

- Le résultat GastroVert est en hausse grâce à un nombre de levées croissant;
- Les apports en déchets verts sont légèrement en baisse à la suite des conditions météorologiques sèche;
- Le contrat de fourniture avec Romande Energie, échu à fin 2021, a engendré une hausse des charges d'énergie durant le premier trimestre. Une solution de fourniture interne a été trouvée dès le début de juin 2022 (le site de Villeneuve intègre la RCP - Regroupement pour la Consommation Propre).

Déchèterie régionale (en CHF)

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Produits	211 792	213 600	211 992
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	184 680	188 600	182 514
Vente de valorisables	27 112	25 000	29 478
Charges d'exploitation	190 228	201 000	179 402
Frais de personnel	54 998	75 000	55 213
Frais de gestion	53 582	41 000	43 499
Frais internes d'élimination et de valorisation	81 648	85 000	80 690
Résultat de l'activité	21 564	12 600	32 590

Thermoréseau (en CHF)

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Produits	10 987 831	6 223 750	8 685 945
Ventes d'énergie thermique	6 174 684	4 143 750	6 749 371
Taxes de puissance	1 963 978	2 000 000	1 905 618
Autres revenus et indemnités d'assurance	2 849 169	80 000	30 956
Charges d'exploitation Monthey	9 095 297	4 871 000	6 237 290
Frais de personnel	896 590	657 500	646 892
Entretien des installations	770 712	326 500	293 942
Charges d'assurances et d'administration	136 093	107 500	109 129
Charges d'énergie	5 397 060	1 779 500	3 264 397
Recherche et développement	79 635	80 000	115 239
Véhicules d'exploitation	7 077	10 000	5 197
Divers	19 099	10 000	4 570
Charges financières	1 789 030	1 900 000	1 797 925
Amortissements sur les immobilisations	4 074 718	3 865 000	3 862 000
Résultat d'exploitation	-2 182 183	-2 512 250	-1 413 344
Évolution des provisions à long terme	-420 447	0	-450 000
Résultat ordinaire	-2 602 631	-2 512 250	-1 863 344
Certificats CO ₂ (estimation)	877 900	1 130 200	1 470 000
Certificats CO ₂ (différence d'estimation année antérieure)	277 100	0	543 900
Résultat de l'activité	-1 447 631	-1 382 050	150 556

Résumé de l'activité thermoréseau

- À la suite de l'incendie de la turbine, le Thermoréseau a dû s'approvisionner rapidement en mazout pour alimenter les chaudières de secours afin d'assurer l'alimentation en chauffage et eau chaude sanitaire. Par la suite, son alimentation a été complétée avec la vapeur fournie par le site chimique de Monthey au moyen de l'Ecotube. Ces surcoûts sont couverts par l'assurance perte d'exploitation (CHF 2,5 millions).
- Correction favorable des estimations de la vente de certificats CO₂ pour 2020 (CHF 0,3 million).

Hors Exploitation - Saphir (en CHF)

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Produits	15 430	0	0
Location biens immobiliers	4 680	0	0
Divers	10 750	0	0
Charges d'exploitation	83 473	0	0
Frais de personnel	4 400	0	0
Entretien des installations	19 012	0	0
Charges d'administration	1 000	0	0
Énergie	2 385	0	0
Charges financières	56 676	0	0
Résultat de l'activité	-68 043	0	0

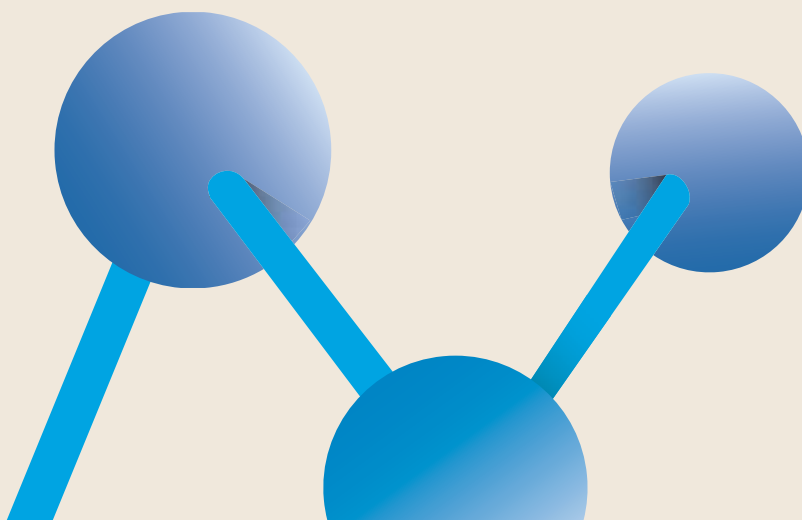
Flux de trésorerie (en CHF)

		Comptes 2022	Comptes 2021
Flux net de trésorerie d'exploitation	CHF	32 797 693	21 736 219
Résultat net () = bénéfice net ou (-) = perte nette		45 930	131 115
Résultat secteur Thermoréseau	+/-	-1 447 631	-150 556
Amortissements	+	21 047 653	9 311 709
Variation des provisions et du fonds de renouvellement	+/-	18 080 532	10 000 000
Variation des provisions pour perte sur clients	+/-	16 000	32 000
Intérêts emprunts à long terme	+	210 516	210 516
<i>Capacité d'autofinancement</i>		<i>40 848 262</i>	<i>19 835 896</i>
Variation des actifs circulants d'exploitation	+/-	-11 790 114	-438 043
Variation des dettes d'exploitation	+/-	3 739 545	2 338 365
Flux net de trésorerie des activités d'investissement		-36 666 867	-30 258 414
Encaissements prêts à tiers	+	5 368	5 235
Paiements pour investissements bruts	-	37 494 703	31 033 743
Encaissements raccordements privatifs	+	822 468	770 094
Flux net de trésorerie des activités de financement		-210 516	-210 516
Paiements des intérêts emprunts à long terme	-	210 516	210 516
Flux net de trésorerie	CHF	-4 079 690	-8 732 711
Trésorerie finale		2 034 525	6 114 216
Trésorerie initiale		6 114 216	14 846 927
Variation nette de trésorerie	CHF	-4 079 691	-8 732 711

Compte (en CHF)

	Situation 2021	Évolution annuelle	Situation 2022
Évolution de la trésorerie			
Comptes bancaires	5 128 271	-4 592 655	535 616
Comptes bancaires (EUR)	960 836	504 972	1 465 808
Caisses (pesages Monthey et Villeneuve, réception)	25 109	7 992	33 101
Total	6 114 216	-4 079 691	2 034 525

Le flux net de trésorerie lié aux activités d'exploitation de CHF 32 797 693.- n'a pas suffi à financer les dépenses d'investissements de CHF 36 666 867.-, ce qui a provoqué une diminution des liquidités disponibles. Le flux net lié aux activités de financement de CHF 210 516.- est lié aux intérêts des emprunts à long terme, d'un total de CHF 25 millions.



Bilan au 31 décembre 2022 (en CHF)

Actif	31.12.2022	31.12.2021	Annexe N°
Actifs circulants	25 773 698	18 079 275	
Trésorerie	2 034 525	6 114 216	
Débiteurs actionnaires	1 562 168	1 064 888	
Débiteurs autres clientèles	8 144 856	6 136 673	3.1
Autres créances	223 911	214 470	
Stocks et travaux en cours	171 659	183 723	
Actifs de régularisation	13 636 580	4 365 305	20
Actifs immobilisés	136 331 155	122 159 571	
Immobilisations financières	13 279	18 647	5
Titres « ISDS Oulens SA »	10 000	10 000	6
SwissZinc SA (droit de conversion)	177 348	177 348	6
Immobilisations corporelles	135 441 515	121 702 782	3.2
Installations en exploitation site de Monthey	9 171 139	11 894 110	
Installations en construction site de Monthey	7 973 865	12 456 217	
Site de Villeneuve	11 207 824	13 061 168	
Thermoréseau	59 039 331	57 945 336	7
Liaison vapeur Satom-CIMO	40 745 206	26 278 725	
Déchèterie régionale	1	1	
Projet pilote H2	72 726	67 226	
Site Saphir	7 231 423	0	
Immobilisations incorporelles	689 012	250 794	
Totaux	162 104 853	140 238 846	

Passif	31.12.2022	31.12.2021	Annexe N°
Fonds étrangers à court terme	40 990 414	33 938 467	
Dettes à court terme	10 613 611	7 311 861	
Passifs de régularisation	946 270	506 606	
Provisions à court terme	29 430 532	26 120 000	3.3 + 10
Fonds étrangers à long terme	36 460 653	36 692 523	
Dettes financières à long terme portant intérêt	25 000 000	25 000 000	11
Autres dettes à long terme	111 740	113 610	
Provisions à long terme	11 348 913	11 578 913	3.3 + 12
Fonds propres	84 653 785	69 607 856	
Capital-actions	1 000 000	1 000 000	13
Actions propres	-6 000	-6 000	14
	994 000	994 000	
Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	83 149 000	68 149 000	
Réserve pour actions propres issue du bénéfice	6 000	6 000	
Bénéfice au bilan	504 785	458 856	
Réserves facultatives issues du bénéfice	83 659 785	68 613 856	15
Totaux	162 104 853	140 238 846	

Évolution des immobilisations corporelles durant l'année 2022 (en CHF)

	Immobilisations nettes au 31.12.2021	Augmentations	Diminutions	Réaffectations	Amortissements	Immobilisations nettes au 31.12.2022	
Installations en exploitation site de Monthey	Bâtiments	6 824 576	0	0	0	-1 904 108	4 920 468
	Équipements électromécaniques	2 212 527	0	0	0	-1 329 788	882 739
	Mobilier, équipements de bureau et informatique	49 977	0	0	0	-45 088	4 888
	Machines et véhicules	367 622	0	0	0	-183 808	183 815
	Décharges	1 737 381	0	0	739 821	0	2 477 202
	Terrains et servitudes	702 027	0	0	0	0	702 027
Installations en construction site de Monthey	12 456 217	8 475 839	-850 215	-739 821	-11 368 154	7 973 865	
Site de Villeneuve	13 061 168	288 646	0	0	-2 141 990	11 207 824	
Thermoréseau	57 945 336	3 721 083	1 447 631	0	-4 074 718	59 039 331	
Liaison vapeur Satom-CIMO	26 278 725	14 466 481	0	0	0	40 745 206	
Déchèterie régionale	1	0	0	0	0	1	
Projet pilote H2	67 226	5 500	0	0	0	72 726	
Site Saphir	0	7 231 423	0	0	0	7 231 423	
	121 702 782	34 188 972	597 416	0	-21 047 654	135 441 515	

Commentaires sur les immobilisations corporelles

En 2022, Satom a investi dans le CAPEX pour CHF 34 millions :

- Ecotube : CHF 14,5 millions
- Site Saphir : CHF 7,2 millions
- Extension du Thermoréseau : CHF 3,7 millions
- Retrofit : CHF 2,5 millions

- Bâtiment du Pont du Rhône : CHF 2,0 millions
- Dans les installations en construction, un amortissement sur le projet Retrofit a été fait suite à l'incendie de la turbine (CHF 10 178 378.-) et une indemnité de l'assurance a été considérée pour le bâtiment de la turbine dans la catégorie « en diminution » (CHF 850 215.-).

Annexe aux comptes annuels

1. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Satom SA, route Boeufferrant Nord 16, 1870 Monthey
CHE-101.539.325

La société est exonérée fiscalement.

Le Service cantonal des contributions de l'État du Valais reconsidère l'exonération globale octroyée à Satom SA. Un recours auprès de l'instance cantonale valaisanne a été déposé.

2. Principes généraux de tenue de la comptabilité et de présentation des comptes

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels (art. 957 à 962 CO).

3. Informations sur les principes comptables mis en application dans les comptes annuels

Les commentaires éventuels sont intégrés en bas de page dans les secteurs concernés.

3.1. La provision pour pertes sur débiteurs a été adaptée en fonction de l'évolution des risques pour les créances dont Satom SA estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels. Cette provision se base sur la valeur des créances de la clientèle, sans tenir compte des prestations opérées pour les communes-actionnaires.

3.2. L'activation de nouvelles immobilisations corporelles est effectuée dans le cadre de plan d'investissement et selon le principe du coût d'acquisition. Le calcul des amortissements découle de la politique définie par le Conseil d'administration et des durées de vie annoncées dans les demandes de crédit des projets d'investissements.

3.3. Les provisions sont des fonds affectés dans le cadre des obligations légales de maintenance et travaux des installations qui sont en cours ou vont débiter et sont répartis à court ou long terme selon l'imminence de leur utilisation.

3.4. Le fonds de renouvellement découle de l'obligation légale de constitution de provisions selon art. 32a de la LPE pour maintenir les installations conformes à l'état de la technique et de les moderniser sans devoir impacter démesurément les prix pour les communes actionnaires. Il est considéré comme appartenant aux fonds propres et l'attribution est donc effectuée en dernière phase de répartition du bénéfice.

4. Emplois à plein temps

83 EPT à fin 2021

79 EPT à fin 2022

5. Actifs engagés en garantie des dettes ou grevés d'une réserve de propriété

Une caution de douane de CHF 4 500.- est classée dans les immobilisations financières à fin 2022.

Elle était de même valeur à fin 2021.

6. Immobilisations financières

ISDS Oulens SA à Oulens-sous-Echallens
CHE-102.705.164

10 actions valeur nominale de Fr. 1 000.-
soit 5% de droit de vote et intérêts

SwissZinc SA à Berne

CHE-471.969.922

Participation projet avec droit de conversion
en actions nominatives

Valeur de CHF 177 348.- à fin 2021

Valeur de CHF 177 348.- à fin 2022

7. Détail des investissements du Thermoréseau (en CHF)

	Situation 2020	Invest./amortiss.	Situation 2021
Centrale et liaison de secours	7 724 736	-1 120 000	6 604 736
Réseau de distribution sur Collombey-Muraz	16 344 212	110 041	16 454 253
Réseau de distribution sur Monthey	28 483 771	291 619	28 775 389
Branchements privatifs	3 103 298	444 641	3 547 939
TVA CorrDIP	-335 242	0	-335 242
Pertes reportées cumulées	3 048 816	-150 556	2 898 261
Total des investissements nets	58 369 591	-424 255	57 945 336
Total des investissements bruts	102 141 524	3 582 421	105 723 944

	Situation 2021	Invest./amortiss.	Situation 2022
Centrale et liaison de secours	6 604 736	-1 119 000	5 485 736
Réseau de distribution sur Collombey-Muraz	16 454 253	- 803 134	15 651 119
Réseau de distribution sur Monthey	28 775 389	777 866	29 553 255
Branchements privatifs	3 547 939	333 075	3 881 014
TVA CorrDIP	-335 242	0	-335 242
Études nouveaux CAD	0	457 559	457 559
Pertes reportées cumulées	2 898 261	1 447 631	4 345 892
Total des investissements nets	57 945 336	1 093 996	59 039 331
Total des investissements bruts	109 312 245	3 721 083	113 033 328

8. Crédit-bail

Droits de superficie échus fin 2033 auprès de la commune de Monthey.

Valeur à fin 2021 : CHF 104 966,45 sur 12 ans = CHF 1 259 597.-

Valeur à fin 2022 : CHF 104 966,45 sur 12 ans = CHF 1 154 601.-

9. Dettes envers des institutions de prévoyance

CHF 501 995.- à fin 2021

CHF 409 474.- à fin 2022

10. Évolution des provisions à court terme (en CHF)

	Situation 2020	Utilisation/reclass	Situation 2021
Provision pour impôts et frais juridiques	6 600 000	2 000 000	8 600 000
Provision pour turbine à contrepression	2 700 000	0	2 700 000
Provision assainissement L3	0	1 070 000	1 070 000
Provisions acquisition énergie de secours	0	250 000	250 000
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	0	13 500 000	13 500 000
Total provision à court terme	9 300 000	16 820 000	26 120 000

	Situation 2021	Utilisation/reclass	Situation 2022
Provision pour impôts et frais juridiques	8 600 000	3 080 532	11 680 532
Provision pour turbine à contrepression	2 700 000	0	2 700 000
Provision assainissement L3	1 070 000	230 000	1 300 000
Provisions acquisition énergie de secours	250 000	0	250 000
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	13 500 000	0	13 500 000
Total provision à court terme	26 120 000	3 310 532	29 430 532

11. Ventilation des dettes à long terme portant intérêt selon leur exigibilité, à savoir de 1 à 5 ans et plus de 5 ans

Situation au 31.12.2021

1 à 5 ans

- CHF 10 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2026

> 5 ans

- CHF 15 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2028

Situation au 31.12.2022

1 à 5 ans

- CHF 10 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2026

- CHF 15 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2028

12. Évolution des provisions à long terme (en CHF)

	Situation 2020	Utilisation/reclass	Situation 2021
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	573 913	0	573 913
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des mâchefers	3 325 000	0	3 325 000
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	13 500 000	- 13 500 000	0
Provision assainissement L3	1 300 000	-1 070 000	230 000
Provisions acquisition énergie de secours	1 000 000	-250 000	750 000
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	6 400 000	0	6 400 000
Provision investissement SwissZinc SA	300 000	0	300 000
Total provision à long terme	26 298 913	- 14 820 000	11 578 913

	Situation 2021	Utilis./reclass	Situation 2022
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	573 913	0	573 913
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des mâchefers	3 325 000	0	3 325 000
Provision assainissement L3	230 000	-230 000	0
Provisions acquisition énergie de secours	750 000	0	750 000
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	6 400 000	0	6 400 000
Provision investissement SwissZinc SA	300 000	0	300 000
Total provision à long terme	11 578 913	-230 000	11 348 913

13. Capital-actions

Le capital-actions est composé de 10 000 actions à CHF 100.- et ne connaît pas de modification. Il est réparti au prorata de la population de référence entre les communes-actionnaires.

14. Actions propres

60 actions valeur nominale de CHF 100.- = CHF 6 000.- (sans changements)

15. Évolution des réserves facultatives issues du bénéfice (en CHF)

	Situation 2020	Utilis./reclass	Situation 2021
Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	60 149 000	8 000 000	68 149 000
Réserve pour actions propres	6 000	0	6 000
Résultat activité incinération	231 828	97 269	329 097
Résultat activité déchets verts	116 828	1 256	118 084
Résultat activité déchèterie régionale sur site de Monthey	-20 915	32 590	11 675
Total	60 482 741	8 131 115	68 613 856

	Situation 2021	Utilis./reclass	Situation 2022
Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	68 149 000	15 000 000	83 149 000
Réserve pour actions propres	6 000	0	6 000
Résultat activité incinération	329 097	766 960	1 096 039
Résultat activité déchets verts	118 084	- 674 552	- 556 467
Résultat activité déchèterie régionale sur site de Monthey	11 675	21 564	33 329
Résultat activité hors exploitation	0	- 68 043	- 68 043
Total	68 613 856	15 045 929	83 659 785

16. Explications postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

En 2021, une différence d'estimation des certificats CO₂ pour l'année 2019 de CHF 543 900.- a été encaissée (hors période).

En 2022, une différence d'estimation des certificats CO₂ pour l'année 2020 de CHF 277 100.- a été encaissée (hors période).

17. Honoraires versés à l'organe de révision

Prestation de révision 2021 : CHF 16 000.-

Fidag SA, Monthey

Prestation de révision 2022 : CHF 13 500.-

Fidag SA, Monthey

18. Honoraires versés au Conseil d'administration

L'indemnité totale versée au Conseil d'administration à titre d'honoraires pour 2022 est de CHF 97 900.- (CHF 81 666.- en 2021).

19. Litiges juridiques

Une procédure juridique est toujours ouverte concernant la construction du Thermoréseau. Aucune provision y relative n'est constituée.

Un recours fiscal est toujours en cours auprès de l'instance cantonale valaisanne concernée.

La provision pour impact fiscal et frais juridiques est augmentée de CHF 3 millions pour atteindre le montant de CHF 11,7 millions à fin 2022.

20. Assurances – indemnisation

La mise en service de l'Ecotube a été retardée pour cause de sinistre dû à une inondation survenue en juillet 2021. Une indemnité sera perçue pour les dommages matériels et la perte d'exploitation y relative.

Par prudence et manque de visibilité sur le montant de l'indemnité à recevoir, aucun actif transitoire n'a été enregistré.

L'incendie de la CPN (Couverture place nord), du 17 juillet 2022, a causé des dégâts matériels dans cette halle.

Une indemnité sera perçue pour les dommages matériels. Par prudence et manque de visibilité sur le montant de l'indemnité à recevoir, aucun actif transitoire n'a été enregistré au 31.12.2022.

L'incendie de la turbine à vapeur du 16 novembre 2022 a engendré l'arrêt de l'usine ainsi qu'un dégât complet de la turbine et d'importants dommages du bâtiment où elle était située. Une indemnité sera perçue pour les dommages matériels et la perte d'exploitation y relative. Selon les éléments connus, les montants provisionnés sont les suivants :

- Indemnité perte d'exploitation : CHF 8 730 748.-
- Indemnité dommages machine : CHF 239 112.-
- Indemnité dommages bâtiment : CHF 611 103.-

Résolutions

Satom SA est soumise au contrôle ordinaire. La comptabilité et le système de contrôle interne ont été vérifiés par la fiduciaire Fidag SA à Monthey, conformément aux exigences légales (art. 728a al. 1 ch 3 CO) qui prévoient l'obligation pour l'organe de révision de confirmer une fois par an à l'assemblée générale l'existence du système de contrôle interne défini par le Conseil d'administration.

Au terme de rapport d'activité, les membres du Conseil d'administration témoignent toute leur reconnaissance à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement et la fidélité dont ils ont fait preuve à l'égard de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

En conclusion, le Conseil d'administration à l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2022, tels que présentés par le Conseil d'administration;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion;
3. approuver la proposition du Conseil d'administration concernant les amortissements de CHF 21 047 653.-, l'évolution des provisions à court et long terme selon points 10 et 12 de l'annexe, l'activation du résultat du Thermoréseau de CHF 1 447 631.-, l'attribution au fonds de renouvellement de CHF 15 000 000.- et le report de CHF 45 930.- au bénéfice du bilan.

Monthey, le 13 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président

C. Neukomm

Le Vice-Président

S. Coppey

Gestion des risques

Satom SA dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et a fixé dans un règlement l'organisation et le contrôle des pièces comptables. D'autre part, une certification ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 a été obtenue en décembre 2022.

En date du 17 avril 2023, le comité d'audit et risques du Conseil d'administration a pris connaissance du rapport des vérificateurs Fidag SA. L'opinion d'audit des réviseurs est positive et leur appréciation des comptes annuels confirme que les états financiers sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

La revue des risques opérationnels, stratégiques et financiers a été mise à jour. Une présentation du résultat de cette analyse a été faite le 4 mai 2023 au Conseil d'administration. Cette cartographie des risques doit être revue chaque année par le comité d'audit et risques.

Litiges juridiques

Une procédure juridique est toujours ouverte concernant la construction du Thermoréseau.

Aucune provision y relative n'est constituée.

Un recours fiscal est toujours en cours auprès de l'instance cantonale valaisanne concernée. La provision pour impact fiscal et frais juridiques est augmentée de CHF 3 millions pour atteindre le montant de CHF 11,7 millions à fin 2022.

Commandes et mandats ouverts à fin 2022 – début 2023

Les travaux du projet Retrofit-TV ont été totalement amortis suite au sinistre du 16 novembre 2022.

La mise en service de l'Ecotube a été effectuée. Une indemnité sera perçue pour les dommages matériels et la perte d'exploitation concernant l'inondation et le blocage du tunnelier, sinistres survenus en juillet et août 2021.

Les projets LAVACID et h2satom sont revus dans leur concept et feront l'objet de nouvelles demandes de crédit. D'autres projets d'investissements et de grandes maintenances sont en cours d'exécution pour un montant total d'environ CHF 7 millions autofinancés.





Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Satom SA, à Monthey

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Satom SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 47 à 59 du rapport de gestion) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Raphaël Pianta
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 17 avril 2023
1 exemplaire

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et annexe)

Projet de budget 2024 (en CHF)

Notes

Produits issus des incinérables	55 119 660	
Ventes énergie Monthey	28 708 940	1
Taxes de traitement des déchets incinérables et des boues de STEP	19 800 000	
Métaux récupérés	100 000	
Ventes certificats CO ₂	4 362 720	
Produits divers et indemnisation incendie UVTD	2 148 000	2
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	6 938 510	
Ventes énergie Villeneuve	1 765 380	1
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 577 750	
Ventes de produits site de Villeneuve	237 380	
GastroVert	2 338 000	
Produits divers	20 000	
Thermoréseau	10 003 180	
Déchèterie régionale	213 600	
Total des produits	72 274 950	
Charges d'exploitation	40 871 472	
Frais de personnel	14 245 585	
Entretien des installations	5 382 000	
Consommables et véhicules d'exploitation	499 900	
Charges d'énergie	7 106 500	
Frais de transport et d'élimination	2 886 500	
Épuration des gaz et évacuation des cendres	1 862 500	
Évacuation des mâchefers	6 411 000	
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	20 000	
Sécurité et contrôle des installations	205 000	
Recherche et développement	300 000	
Autres frais	55 000	
Intérêts charges calculés en interne	1 897 487	
Charges d'assurances et d'administration	2 578 500	
Charges d'immeuble	1 275 000	
Amortissements sur les immobilisations	14 143 486	
Total des charges	58 868 458	
Résultat d'exploitation	13 406 492	
Résultat financier	1 665 087	
Résultat ordinaire	15 071 579	
Activation du résultat du thermoréseau	2 006 234	
Hors exploitation - Saphir	-683 058	4
Résultat avant attribution aux fonds propres	16 394 755	
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a lpe)	-16 300 000	
Résultat de l'exercice	94 755	

Ce projet de budget sera éventuellement révisé en fin d'année 2023 en fonction de nouveaux éléments connus.

Notes

- 1 Les écritures internes en lien avec l'autoconsommation de l'électricité et de l'énergie thermique ont été considérées
- 2 Indemnité de l'assurance perte d'exploitation pour la production de l'électricité (non réalisée suite à l'incendie de la turbine)
- 3 Engagement de 6 EPT
- 4 Coûts d'entretien et de sécurité du site Saphir





Impressum

Éditeur responsable : Satom SA

Photos : Déclic Photographies,
Jean-Marie Michel Photographe et Satom SA

Conception graphique : B+G & Partners SA

Impression : Fattebert et Tauxe SA

Satom SA
Bœuferrant-Nord 16
1870 Monthey

satomsa.ch